

Statistiques : des « citoyens collecteurs » formés à l'utilisation des technologies mobiles dans la collecte des données d'état-civil au Mali

L'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) sert de cadre, du 26 au 30 décembre 2017, à la formation de citoyens collecteurs de données. Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Enquête pilote sur l'utilisation des technologies mobiles dans la collecte des données d'état-civil au Mali. Elle regroupe quelques 70 agents de centres d'états-civils des mairies des six communes du district de Bamako, ainsi que celles des communes rurales de Kalanbancoro, Sangarebougou et Siby.

« Je me réjouis de vous voir prendre part à cette session de formation consacrée à la méthodologie d'utilisation des technologies mobiles dans la collecte des données d'état-civil au Mali ». C'est par ces mots que le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), Monsieur Harouna KONE, a introduit la cérémonie d'ouverture de cet atelier de formation des « citoyens collecteurs » de l'Enquête pilote sur l'utilisation des technologies mobiles dans la collecte des données d'état-civil. Il y a un mois que ce processus a été entamé, à travers une journée d'information des secrétaires généraux des mairies des différentes communes impliquées. Il a atteint aujourd'hui une vitesse de croisière avec cette formation des citoyens collecteurs, qui sera suivie des travaux de collectes proprement dits.

L'INSTAT dispose d'un fichier permanemment renseigné, alimentant une base de données sur les caractéristiques de la population malienne. Ces informations, relayées via la Direction Nationale de l'Etat Civil (DNEC), sont fournies par les collectivités locales à partir des volets N°2 de déclaration d'état civil (naissances, mariages, décès) des citoyens. Les outils de collecte de ces informations sont essentiellement marqués par la prédominance d'une utilisation des copies dures de questionnaires et un processus de centralisation des données relativement long. Pire, le circuit et le délai de transmission des volets N°2 de déclarations d'état-civil n'assurent pas la complétude d'acheminement des volets à l'INSTAT.

Pour corriger ces insuffisances et consolider le dispositif de mise à jour de sa base, l'INSTAT envisage introduire l'utilisation des technologies dans la collecte des données d'état civil. Le processus débute par cette enquête pilote. Les résultats de cette opération doivent servir à étudier la faisabilité d'une généralisation de la pratique sur à l'ensemble des communes du pays. L'opération a été initiée par l'INSTAT, en partenariat avec le Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT). Son financement est assuré par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations-Unies. L'objectif de ce projet pilote est d'améliorer la capacité de notre pays à utiliser des technologies mobiles dans la collecte des données d'état civil dans le but de rendre disponibles et accessibles des données statistiques vitales. La présente opération a pour but de numériser les fiches d'état-civil et d'utiliser les agents d'état-civil comme citoyens collecteurs de données. « La nouvelle méthode de gestion des opérations statistiques présentent plusieurs avantages. Elle réduit considérablement les délais de traitement des données et participe au renforcement de la sécurisation desdites des données », a souligné le Directeur Général de l'INSTAT.